COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

<u>PRESENTS</u>: AGIER Lucien, ASTIER Max, BLANC Marie-Laure, COURTIAL Patricia, BOUCHET Mireille, CHABANIS Claude, ESSON Robert, JAMMET Alain, LESCHES Aurélie, MADEIRA Pascal, MALOSSE Aurélien, ROSIUS Béatrice, SENECLAUZE Serge.

EXCUSES: CHOMEL Nathalie (procuration à BLANC Marie-Laure), FOVELLE Kévin.

I - QUORUM

La condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE.

Marie-Laure BLANC est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

J'adresse en mon nom et celui du Conseil Municipal, mes condoléances à Marie, pour le décès de son papa.

III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECENTE

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL - DELIBERATIONS.

Présentation de la décision N° 2020-04 du Maire selon la délégation de pouvoir par le Conseil municipal relative à la signature d'un contrat de location.

Il s'agit d'un bail commercial en faveur de M. et Mme PARRA – boulanger d'Arlebosc. Gratuité pendant 1 an, à compter du 14 novembre 2020, l'eau et l'électricité restant à la charge du locataire.

Délibération n° 40/2020

OBJET : <u>DEMANDE D'ALIENATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU</u> GROUBON.

Madame le Maire présente la demande de Monsieur et Madame FOVELLE Kévin d'aliéner une partie du domaine public entre les parcelles AB 160 appartenant à M. et Mme FOVELLE et AB 399 (ex156) -159 appartenant à Mme TRABALZA au vu du plan de bornage du géomètre et de reconnaissance de limites.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu que l'aliénation d'une partie du domaine public n'entraine aucune gêne,

- ACCEPTE le principe d'aliéner cette partie publique sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur à l'issu de l'enquête publique.
 - FIXE le montant de l'acquisition du domaine public à 2 € le m².
- CHARGE Madame le maire de lancer la procédure de déclassement. Les frais seront à la charge du demandeur.

Délibération n°41/2020

OBJET: MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES DE MONTOURAT -BESSIAS - BOIS DE MONTEIL. CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION.

Madame le maire donne connaissance du rapport géologique réalisé pour les captages de Montourat – Bessias – Bois de Monteil, établi en mars-avril 2018 par Monsieur Olivier Richard, hydrogéologue agréé. Ce rapport précise toutes les servitudes, prescriptions et contraintes diverses des périmètres de protection.

Madame le maire rappelle qu'un dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de ces captages, application du code de la santé publique et du code de l'environnement, doit être établi et transmis à la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- S'ENGAGE à réaliser le dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau des captages de Montourat Bessias Bois de Monteil.
- CHARGE Madame le Maire d'établir tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette procédure.

Délibération n° 42/2020

OBJET: TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES CAPTAGES DE MONTOURAT – BESSIAS ET BOIS DE MONTEIL EN LIEN AVEC L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition financière du Bureau d'Etudes NALDEO pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable sur les captages de Montourat − Bessias et Bois de Monteil en lien avec l'amélioration du fonctionnement du système d'adduction d'eau potable qui l'élève à 42 750,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Plan de Gestion de la Ressource en Eau;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020 approuvant le plan d'action de réduction des pertes en eau sur le territoire de la commune ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer la proposition financière du Bureau d'études NALDEO.
 - AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Délibération n° 43/2020

OBJET: <u>DEMANDE D'AIDE POUR LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES CAPTAGES DE MONTOURAT – BESSIAS ET BOIS DE MONTEIL EN LIEN AVEC L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ADDUCTION D'EAU POTABLE.</u>

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition financière du Bureau d'Etudes NALDEO pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable sur les captages de Montourat − Bessias et Bois de Monteil en lien avec l'amélioration du fonctionnement du système d'adduction d'eau potable qui l'élève à 42 750,00 € HT.

Elle rappelle les objectifs du plan d'action approuvé et notamment l'amélioration du rendement du réseau d'eau sur l'ensemble de la commune par le renouvellement des canalisations, sur 5 ans de 2021 à 2025, dont le montant annuel est estimé à 36 000.00 € HT ainsi que le programme de renouvellement annuel d'une partie du parc compteurs estimé à 5 500 € HT par an.

Le projet des travaux prévus pour 2021 s'élève donc à 84 250.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le montant élevé de cette tranche de travaux ;

Vu le Plan de Gestion de la Ressource en Eau;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2020 approuvant le plan d'action de réduction des pertes en eau sur le territoire de la commune ;

- SOLLICITE l'aide de l'Agence l'eau Rhône Méditerranée Corse – l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de Pass'Territoire » et l'aide de l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

V – <u>COMMUNICATION DU MAIRE</u> :

- Travaux de voirie 2020

* partie investissement réalisés par la SCR (Société de Constructions Routières)

Duranton – Vieille Route – tronçon la Suche

Montant des travaux : 13 573.90 € HT – reliquat reporté sur 2021

* partie fonctionnement (pas de report sur N+1)

Drainage terrain en dessus local technique pour alimentation fontaine (récupérée en bordure RD dessus lotissement le Moulin) + fossés et élargissement chemin Les Perrets

- <u>Démontage du mur en pierre autour du terrain communal de Monteil</u> (sous le Cimetière) afin d'élargir la chaussée

A voir pour reconstruction du mur en pierres sèches en début d'année par les élus et quelques habitants de Monteil.

- <u>location nacelle à LOCARHONE</u> pour pose illuminations – entreprise à Pont de l'Isère Devis 127.95 € HT pour 2 jours (8 et 9 décembre)

- Travaux réhabilitation Salle d'activités

Coût prévisionnel des travaux : 271 470.00 € HT

En attente devis pour amiante et étude de sols pour la partie extension

Travaux de drainage : sondage réalisé par entreprise MARCEAU - source apparente – en attente retour bureau d'études

Intervention entreprise MARCEAU pour localiser cuve à fioul (vérificaion / périmètre extension)

Mise en ligne marché public pour 8 lots - date limite remise des offres 7 décembre à 12 h 00

- lot1 démolition gros œuvre aménagements extérieurs
- lot 2 /
- lot 3 étanchéité
- lot 4 menuiseries extérieures bois et aluminium
- lot 5 menuiseries intérieures bois
- lot 6 faux-plafonds, doublages, cloisons, peintures
- lot 7 revêtements de sols carrelages et revêtements muraux

- lot 8 électricité
- lot 9 chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires

7 entreprises ont répondu pour les lots 1-3-4 et 5

Il va donc falloir faire une nouvelle consultation pour les lots 6-7-8 et 9 qui se fera début janvier

- <u>Courrier adressé à Mme le Préfet</u> pour sécurité agglomération en date du 28 septembre 2020

Aucune réponse à ce jour

- Colis chocolat et biscuits confectionnés par la Pâtisserie MOLES pour personnes 65 ans et + en remplacement du repas

Distribution des colis ce samedi

- Rencontre SDE 07

Toutes les lampes seront remplacées sur la Commune en janvier 2021. Durée de vie d'une lampe 4 ans

- Dossier traitement des ordures ménagères - Communauté de Communes

- * diminuer le nombre de points de collectes en rationalisant les tournées et en supprimant les containers ORM isolés ou très éloignés. Le principe serait de créer des points de collecte avec au même endroit les ORM et le tri sélectif afin d'inciter nos concitoyens à trier leurs déchets. L'objectif est aussi de diminuer le nombre de km parcourus par les camions et faciliter le ramassage.
- * Objectif à terme que l'ensemble des ramassages des ORM et du tri sélectif soit fait uniquement par camion grue.
- * Mettre en place dans 4 ou 5 communes volontaires des points de collecte « pilotes » avec des colonnes à ordures ménagères et de tri sélectif à la place des containers 600 litres. (Cette mise en place suppose l'acquisition d'un camion équipé d'une grue en remplacement de l'un des deux camions actuels)
- * Appel à candidature aux communes qui seraient partantes pour participer à cette expérimentation (Commune de Saint-Basile est candidate)

- Référent ORANGE

Qui devrait enfin permettre de résoudre tous les signalements non traités depuis 1 an (épisode neigeux du 14 novembre – fils à terre...)

- <u>Lecture courrier de la FOL</u>

La séance est levée à 20 h 30.